



COMMUNIQUE DE PRESSE - 29/06/12

Procédure de conciliation devant le CNOSF

Comme annoncé dans le Communiqué de Presse en date du 22 juin 2012 :

- Le club d'Avignon Volley-Ball avait entamé une procédure de conciliation auprès du CNOSF pour contester la décision du Conseil Supérieur de la DNACG de refuser l'accèsion du club en Ligue AM.

Reçus ce jour au CNOSF, le club d'Avignon Volley-Ball et la FFVB, ne sont pas parvenus à une conciliation en séance. Ces derniers attendent donc la décision du CNOSF pour se prononcer sur l'issue du litige.

- Le club de Nice Volley-Ball avait entamé une procédure de conciliation auprès du CNOSF pour contester la décision du Conseil Supérieur de la DNACG de rétrograder le club en Nationale 1.

Au vu des nouveaux éléments produits par le club de Nice Volley-Ball, ce dernier et la FFVB ont accepté, sur proposition du Conciliateur, de concilier en séance. Le club est donc autorisé à rester en Ligue BM pour la saison 2012/2013 avec une masse salariale encadrée.

Ligue Nationale de Volley

Service Communication : DANNA Mélanie / Tél : 01 48 84 35 07 / Fax : 01 48 90 76 68 / Portable : 06 42 44 80 55 / m.danna@lnv.fr

